CA du 28 septembre 2021

Vœu : Sanctuarisons les espaces verts protégés du 14^e

Madame la Maire,

On a pu assister récemment à la multiplication des alertes et des prises de position forte sur la biodiversité, la préservation des espaces verts, des espaces naturels, agricoles et forestiers. Citons le rapport de la Convention citoyenne pour le climat, le Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur les terres arables, ou encore les préconisations du Parlement européen, pour établir un cadre de gouvernance protégeant au moins 30% du territoire de l'UE d'ici 2030, dont 1/3 de façon stricte.

Ces actions participent toutes de la même démarche d'extrême urgence provoquée par la chute de la biodiversité, la disparition des terres qui l'hébergent, la perte d'innombrables arbres. Ces préoccupations rejoignent celles de la COP15, du GIEC, de l'IPBES et entraîneront une mobilisation massive de moyens à l'échelle européenne.

Ces efforts doivent être portés à tous les échelons politiques. Même dans un cadre urbain, les espaces verts sont précieux pour la biodiversité qu'ils hébergent, pour les ilots de fraicheur qu'ils constituent, pour la relation à la nature. Il convient donc de les préserver avec la plus grande rigueur. Le projet de PLU dit « Bioclimatique » a été prévu pour répondre, en particulier, à cet enjeu. Mais il ne serait appliqué qu'en 2024. Nous devons sans attendre appliquer cette rigueur à l'échelle de notre arrondissement.

Les exemples inquiétants ne manquent pas : plusieurs projets en cours dans notre arrondissement constituent des menaces pour les espaces verts.

Ainsi, le projet de construction de l'ilot Reille empiète sur l'espace vert protégé actuel, malgré une augmentation notable des espaces verts dans le nouveau projet du promoteur. La biodiversité sera modifiée sans obligation, d'après le PLU actuel, de garantir la richesse de sa composition actuelle. L'impact environnemental d'une construction, même en bois, sera toujours plus importante qu'une réhabilitation des bâtiments existants.

Ainsi, les arbres qu'abritait le 23 rue Rémy Dumoncel ont été coupés pour préparer un chantier de 6 logements en duplex. Il sera impossible de restituer la superficie d'espace vert consommée par cette nouvelle construction, malgré l'obligation résultant du PLU actuel. En effet, la disposition de la parcelle et l'obligation de laisser une voie d'accès au pavillon déjà existant ne permettront pas de déplacer cette parcelle.

Le square Gaston Baty, situé dans un quartier parmi les plus chauds et les plus denses de notre arrondissement du fait de l'extraction d'air chaud des systèmes de climatisation de la grande surface attenante et de la galerie commerciale de Montparnasse, est un autre exemple. Malgré les assurances qu'ont pu recevoir les riverains et l'association pour la sauvegarde et la protection du square, il est aujourd'hui convoité par un projet immobilier.

Dans ce contexte de grande urgence, j'émets le vœu que notre arrondissement, précurseur dans de nombreux domaines, sanctuarise clairement tous ses espaces verts dès aujourd'hui, sans attendre 2024 et la mise en œuvre du nouveau PLU dit « Bioclimatique ». Au plan technique, cela pourrait passer, dans un arrondissement déjà plus dense que la moyenne dans une ville extraordinairement dense, par un moratoire des permis de construire dès qu'ils consomment des espaces verts.